

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 514 534**

A2

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

**N° 81 19287**

Se référant : au brevet d'invention n° 81 15074, pris le 31 juillet 1981.

(54) Clôture de sécurité comportant un fil métallique plastifié.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 08 B 13/22; A 01 K 3/00; E 04 H 17/04.

(22) Date de dépôt..... 12 octobre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 15-4-1983.

(71) Déposant : GUERINEAU Yves, — FR.

(72) Invention de : Yves Guerineau.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Arbousse Bastide,  
20, rue de Copenhague, 67000 Strasbourg.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente invention a pour objet un perfectionnement apporté aux clôtures de sécurité revendiquées à la revendication 1 de la demande principale N° 81-15074.

On a décrit et revendiqué dans cette demande une 5 clôture de sécurité comportant essentiellement en combinaison une âme métallique centrale et un brin conducteur noyé dans l'enrobage plastique de ladite âme métallique.

Bien que cette réalisation donne entière satisfaction, il est apparu cependant qu'il était encore possible d'améliorer le dispositif tant au niveau de sa fabrication qu'au niveau de son utilisation, si l'on prévoyait une clôture de sécurité selon la revendication 1 du brevet principal, caractérisée en ce que l'élément conducteur est appliqué par un traitement de surface directement sur la gaine plastique enrobant l'âme centrale, 10 l'ensemble étant ultérieurement soumis à une nouvelle plastification ou enduction par tout isolant approprié.

On peut ainsi réaliser sur un treillis métallique plastifié un véritable circuit imprimé, l'application du traitement de surface pouvant être sélective et déterminant des circuits conducteurs qui sont ensuite alimentés et surveillés de 20 la même manière que dans le brevet principal.

Le traitement de surface pourra être, non limitativement, une métallisation, selon des techniques en elles-mêmes connues qui ne seront pas décrites plus en détails.

25 On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description ci-après d'un mode préféré de mise en oeuvre en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en coupe longitudinale d'un élément conducteur utilisé pour la clôture 30 conforme à l'invention,

- la figure 2 illustre la réalisation d'un circuit conducteur sur treillis plastifié, par un traitement de surface,

- la figure 3 illustre un mode de mise en oeuvre particulièrement avantageux de la clôture selon la figure 2.

35 Un fil traité conformément à l'invention comporte :

- une âme métallique centrale (1),  
- une couche isolante (2), par exemple une couche plastique,

- une couche conductrice (3) appliquée par traitement de surface, par exemple par métallisation,

- une couche extérieure isolante (4).

On a représenté à la figure 2 un exemple de réalisation de circuits imprimés sur un treillis métallique plastifié (5).

5 Le traitement de surface est appliqué de manière selective de manière à déterminer des circuits tels que (6,7,8). Puis on réalise une isolation soit par plastification, soit par projection de tout élément isolant adéquat.

Enfin on a représenté à la figure 3 un dispositif 10 de sécurité supplémentaire détectant toute effraction tendant à faire basculer la partie supérieure du grillage.

Sur les poteaux de liaison (9,10) on dispose les éléments de détection dynamométrique consistant essentiellement en deux barres (11,12) symétriques montées à rotation autour d'un 15 point des poteaux et commandant à l'intérieur de chaque poteau un moyen de pincement des fils de clôture, déclenchant ainsi l'alarme, les moyens de pincement sont munis d'un ressort de rappel les ramenant en position lorsque la sollicitation cesse.

Enfin sur les barres (11,12) on tend des fils 20 barbelés en saillie latérale par rapport au plan du grillage et comportant un brin conducteur réalisé également par métallisation.

On obtient ainsi une protection complète :

- détection sur le grillage pour la rupture et 25 toute détérioration,

- détection dynamométrique sur les barres des poteaux de liaison,

- détection pour la rupture et la détérioration des fils barbelés.

## REVENDICATIONS

1. Clôture de sécurité selon la revendication 1 du brevet principal, caractérisée en ce que l'élément conducteur est appliqué par un traitement de surface directement sur la gaine plastique (2) enrobant l'âme centrale (1), l'ensemble étant ultérieurement soumis à une nouvelle plastification ou enduction par tout isolant approprié.  
5
2. Clôture de sécurité selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément conducteur est appliqué par métallisation.
- 10 3. Clôture de sécurité selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce qu'elle comporte une détection dynamométrique en partie supérieure du grillage, comportant essentiellement des barres (11,12) montées pivotantes sur les poteaux de liaison (9,10) et commandant à l'intérieur de ceux-ci 15 des moyens de pincement d'un fil de clôture.
4. Clôture de sécurité selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle comporte en outre tendus entre les barres (11,12) des fils barbelés comportant un élément conducteur appliquée par traitement de surface sur la 20 gaine plastique enrobant l'âme centrale de l'un des fils dudit barbelé

FIG. 1

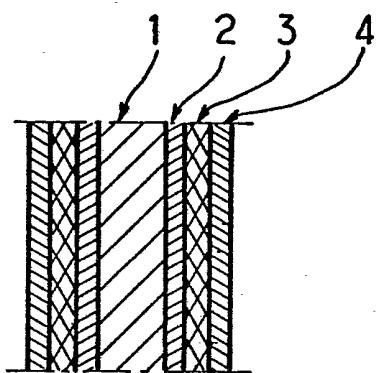
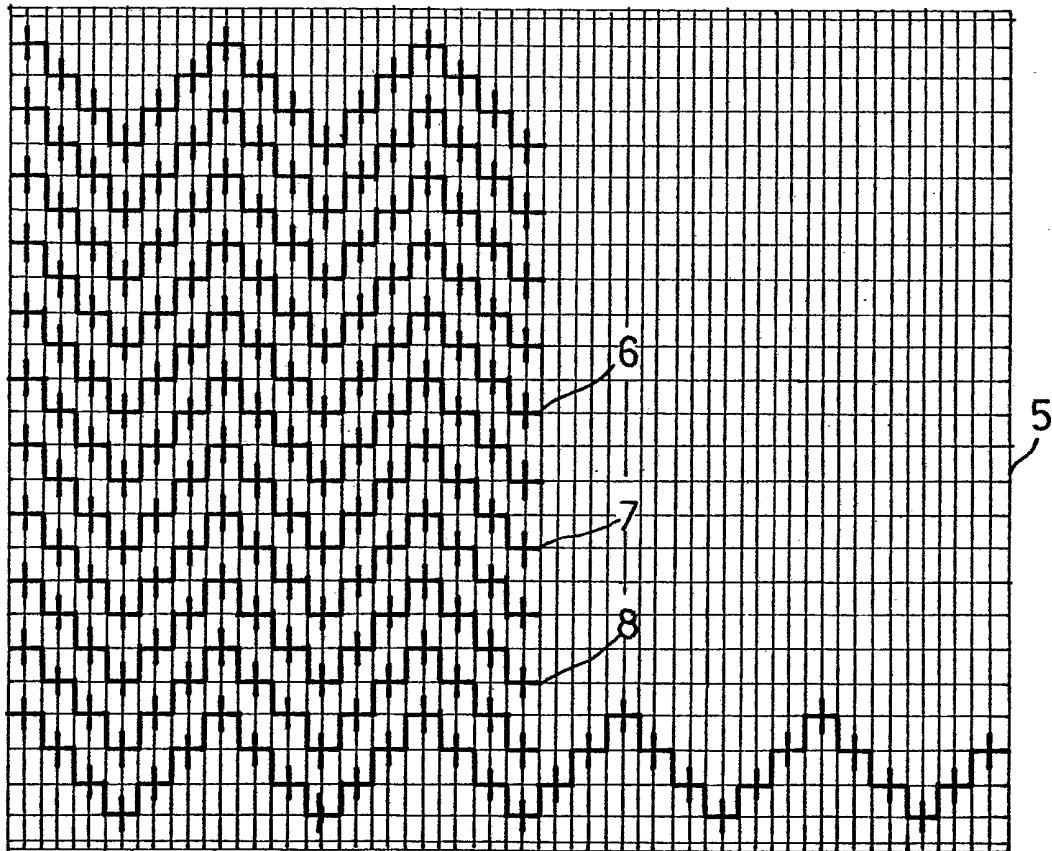


FIG. 2



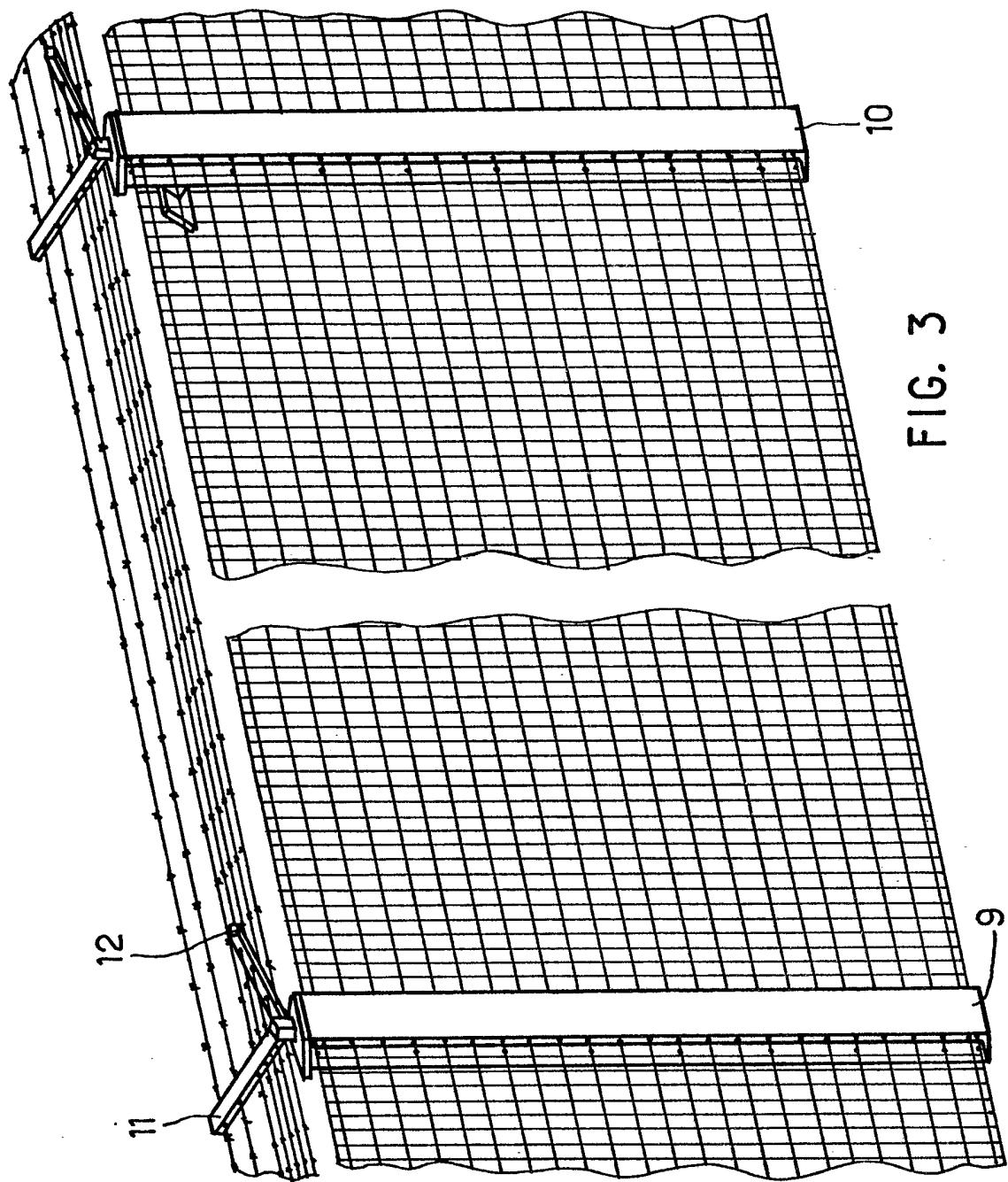


FIG. 3